



## Divorce et pension alimentaire sans enfant

Par **Allissonrose**, le **02/05/2015** à **10:12**

Bonjour,

Je vous explique ma situation. Je suis mariée depuis 2 ans avec mon époux. Notre mariage bat fortement de l'aile et nous envisageons le divorce.

Je viens de quitter mon travail (en rupture conventionnelle) pour me reconvertir professionnellement. Je vais reprendre mes études pour 3 ans et je deviens donc dépendante de mon époux pendant toute cette durée. Je ne me vois pas rester pendant toute cette durée au sein du domicile conjugal.

Si nous entamons une procédure de divorce en consentement mutuel, sera t'il possible de percevoir une pension alimentaire meme si nous n'avons pas d'enfant? (Je vais percevoir autour de 1000 euros d'allocation chômage et lui 2100 euros par mois. Sachant que nous vivons à Paris avec un loyer de 1100 euros) Suis je obligéede rester au domicile avec lui ? Est il preferable de choisir le consentement mutuel? Combien de temps peut durer la procedure?

Merci pour toutes vos réponses

Par **domat**, le **02/05/2015** à **10:37**

bjr,

la pension alimentaire c'est pour les enfants.

pour l'époux on parle de prestation compensatoire.

si vous divorcez par consentement mutuel, cela signifie que vous êtes d'accord sur toutes les conséquence pratiques du divorce en particulier sur une éventuelle prestation compensatoire. mais avec 2 ans de mariage, il ne faut pas espérer une prestation compensatoire importante surtout que c'est votre décision de reprendre vos études.

la durée de la procédure dépend essentiellement des époux.

si vous êtes d'accord sur tout, cela peut aller vite.

si vous n'êtes pas d'accord, cela peut durer 10 ans.

cdt